AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-4-71 178582

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 127 d'Avril 1971 — 28 Avril 1971 — page 12

VIGNE

MILDIOU - Le premier traitement devra être appliqué dès réception sur toutes les vignes où apparaissent ordinairement les premiers foyers, dans les parties basses et moyennes de l'ensemble des vignobles de la circonscription.

BLACK-ROT (zones contaminées) - Au cas où le premier traitement aurait été appliqué avant le 23 avril, il devra être renouvelé dès réception. Par ailleurs il devra être étendu à toutes les parcelles non encore traitées et situées à proximité de vignes abandonnées.

BRENNER (Rougeot pathologique) - Dans les foyers du Rhône et de la Loire où cette maladie revêt quelque importance, l'utilisation pour les premiers traitements contre le mildiou de formules à base de cuivre, zinèbe, mancozèbe ou manèbe, aux mêmes doses, permet de lutter également contre le brenner.

OIDIUM - Sur cépages sensibles, les poudrages doivent débuter dès la floraison.

ACARIENS - Il convient cette année de surveiller particulièrement ces ravageurs dont les éclosions ont été favorisées par le temps chaud et sec des dernières semaines.

PYRALE - Le traitement peut encore être utile dans les parcelles les moins précoces des régions affectées (nord et centre Beaujolais).

VERS DE LA GRAPPE - Bien que quelques papillons aient déjà été capturés dans le sud de la région, un traitement serait encore prématuré.

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE

Comme chaque année, nous récompenserons par un abonnement gratuit au "bulletin technique" et à "Phytoma" pour l'année 1972, les envois d'échantillons de feuilles de vigne reconnus atteints de mildiou, black-rot ou brenner dans les limites suivantes:
- premier échantillon de chaque commune des zones d'appellation
- deux premiers échantillons de chaque région de notre nomenclature dans les autres zones

Préciser avec l'envoi:
- date et lieu de récolte
- nom, prénom et adresse de la personne ayant trouvé l'échantillon.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Si le dernier traitement n'a pas encore été renouvelé à la suite des fortes pluies du 23 avril, il devra l'être d'urgence, en particulier au sud-ouest de la ligne Annonay-Valence-Crest Bourdeaux, où les taches issues des contaminations du 8 avril devraient apparaitre incessamment.

En revanche, dans le Forez, le Roannais, la Tarentaise et la moitié nord de la Hte Savoie, régions peu arrosées le 23, il devra être renouvelé 10 à 12 jours seulement après l'application précédente, ou plus rapidement en cas de forte précipitation survenant entre temps.

TAVELURE DU POMMIER

1°- Le premier traitement devra être étendu dès réception aux zones d'altitude moyenne ou élevée non concernées par le bulletin précédent.

2°- dans les quelques régions déjà concernées et peu arrosées le 23 avril (voir rubrique "tavelure du poirier" dernier paragraphe) il devra être renouvelé 10 à 12 jours après la

P107

première application, ou moins en cas de forte pluie survenant entre temps.
3°- dans tous les autres cas où le premier traitement a déjà été appliqué le renouveler d'urgence si celà n'a pas été fait après la pluie du 23.

TAVELURE DU PECHER - Dans les plantations de plaine de la Drôme et de l'Ardèche, sensibles à cette maladie, le premier traitement devra être appliqué dans les premiers jours de mai.

Dans les autres zones de culture du pêcher, il devra se situer après la première pluie importante ayant entrainé une humectation prolongée.

Si l'oïdium doit être combattu simultanément, on choisira parmi les fongicides de synthèse le thirame auquel on adjoindra un soufre.

L'adjonction d'un mouillant est nécessaire pour bien pénétrer le duvet du jeune fruit.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Appliquer le premier traitement après la prochaine pluie importante dans les zones fortement attaquées en 1970.

BACTERIOSE DU NOYER - Le second traitement doit se placer au début de la floraison et renouvelé à la fin de celle-ci.

MALADIES DES PETITS FRUITS - La protection contre l'oïdium du cassissier sera maintenue, principalement en période chaude et calme. Le premier traitement contre le didymella du framboisier devra être appliqué dans les plantations sensibles.

ACARIENS des arbres fruitiers - A la suite d'éclosions massives d'araignées rouges (panonychus ulmi) dans toutes les parties chaudes et moyennes de la circonscription, l'application immédiate d'un acaricide doit bénéficier de l'efficacité maximale.

ANARSIA (petite mineuse du pêcher) - Sur pêcher et abricotier en pépinière - Un premier traitement devra être appliqué dès réception.

Dans le sud de la circonscription, il pourra également être efficace contre les premières larves de la tordeuse orientale.

CULTURES DIVERSES

COLZA - Le stade de traitement contre le méligethe est maintenant dépassé en toutes régions.
- Contre le charançon des siliques, en forte recrudescence dans la région, les traitements contre le méligethe ont eu une efficacité partielle (doses insuffisantes contre le charançon des siliques). Dans les cas où le traitement "méligethe" n'aurait pas encore été appliqué, on pourra l'exécuter, même pendant la floraison, à l'aide de toxaphène, phosalone ou endosulfan (non toxiques pour les abeilles) aux doses fortes indiquées dans la rubrique "charançon des siliques" de la liste des pesticides.

LUZERNE A GRAINES - Dans les zones de la Drôme et de l'Ardèche habituellement attaquées par le phytonome, appliquer dès que possible un insecticide de synthèse.

CULTURES MARAICHERES

ROUILLE DE L'AIL - Effectuer 3 à 4 pulvérisations espacées de 10 jours avec mancozèbe 240gr/hl manèbe 160gr/hl, propinèbe 210gr/hl

ALTERNARIA DE LA CAROTTE - Désinfecter les semences avec un fongicide à base de T.M.T.D. ou de mancozèbe.

MILDIOU DE LA BETTE - traiter préventivement au stade 1ère feuille au manèbe 240gr/hl

SEPTORIOSE DU CELERI - Assurer la protection des jeunes plançons avant la mise en place avec un fongicide organique de synthèse.

FRAISIER : Pourriture grise - Renouvellement du traitement préfloral 1°- à 50% de la floraison
2°- à la fin de la floraison

Ramularia - Renouveler 2 fois à 10 jours d'intervalle jusqu'au début de la coloration du fruit avec l'un des fongicides cités page 11 du précédent bulletin.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux	L'Agent technique de la Protection des Végétaux	Le Contrôleur chargé des Avertissements agric.
A.PITHIOUD	G.FERAND	P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX